

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2012
PROCES VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	06 JUIN 2012
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 22 mars 2012 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Budget Principal – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Budget de l'assainissement – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 6) Budget du cinéma – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 7) Budget de l'Office de tourisme – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 8) Budget du Port de plaisance – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 9) Budget Principal – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 10) Budget de l'assainissement – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Budget du cinéma – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 12) Budget de l'Office de tourisme – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 13) Budget du Port de plaisance – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 14) Subvention parlementaire – Bâtiment modulaire dédié au garage au aux régies – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 15) Contrat de performances 2012 – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 16) Convention d'objectifs avec les associations sportives recevant plus de 23 000 € de subvention – Athlétique Club Paris Joinville (ACPJ) – Aviron Marne et Joinville (AMJ) – Racing Club de Joinville (RCJ) – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 17) Convention d'objectif avec l'association Joinvillaise d'Aide à Domicile (AJAD) – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 18) Attribution d'une subvention aux associations « Joinville Leader Club » - « Athlétique Club Paris Joinville » - « Citoyen du Monde » - « Joinville Hand Ball » - Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 19) Attribution d'une aide financière de la commune au « Projet Jeunes » - « Projet Culturel à Montréal » - Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN

- 20) Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire pour la construction d'un équipement culturel dédié à la danse situé au 39 avenue Gallieni – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 21) Vente d'une portion de trottoir, triangle face au 7 rue Vel Durand – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 22) Acquisition des parcelles L n° 93 et L n° 97 avenue Charles Floquet – Promesse de vente – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 23) Déclassement de la rue Beaubourg – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 24) Convention avec la maison de l'emploi et des entreprises des bords de marne pour l'organisation et le financement du carrefour pour l'emploi – Rapporteur : Monsieur Brahim BAHMAD
- 25) Convention de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social – Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PLATET
- 26) Convention cadre pluriannuelle de partenariat financier avec le CNFPT – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 27) Création d'emplois à caractère saisonnier pour faire faces à des besoins non permanents – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 28) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENT S
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	☐	☒	Monsieur Patrice GENTRIC	☐
	M. Patrice GENTRIC	☒	☐		☐
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	☒	☐		☐
	M. Jean-Jacques GRESSION	☒	☐		☐
	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐		☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐		☐
	M. Patrice POSEZ	☒	☐		☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐		☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐		☐
Majorité municipale	M. Francis SELLAM	☒	☐		☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐		☐
	M. André BIZEUL	☒	☐		☐
	Mme Nadine MIRAULT	☒	☐		☐
	Mme Nadine CREUSOT	☒	☐		☐
	M. Brahim BAHMAD	☒	☐		☐
	Mme Amèle SELLAM	☒	☐		☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐		☐
	Mlle Isabelle PERCHE	☒	☐		☐
	M. Alain BARUGEL	☒	☐		☐
	Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT	☒	☐		☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☐	☒	M. Alain BARUGEL	☐
	M. Jean-Michel LAMBERT	☒	☐		☐
	M. Benoit WILLOT	☒	☐		☐
	M. André MAIZENER	☐	☒	M. Benoit WILLOT	☐
	M. Marc VERSTRAETE	☒	☐		☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☐	☒	M. Yves TAMET	☐
	M. Yves TAMET	☒	☐		☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐		☐
	Mme Sylvie MERCIER	☒	☐		☐
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐	Arrivé en séance à 20h35	☐
	Mme Sandra GRELLIER	☒	☐	Arrivée en séance à 21h00	☐
	M. Gérard OUTTIER	☒	☐		☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	25
Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents à la séance	28
Nombre de membres excusés représentés	05
Absent	-

* *
*

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mesdames et Messieurs, votre attention. Nous allons démarrer ce Conseil. Je pense que les derniers retardataires ne vont pas tarder. Je vais procéder, comme à chaque séance par l'appel des membres du Conseil, avant de passer aux futurs points de l'ordre du jour.

Avant de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour, je vous informe qu'un point supplémentaire a été rajouté à l'ordre du jour à la demande de la Commission municipale des sports. Il s'agit d'un vœu de soutien à la candidature de Thiais-Orly pour l'accueil du futur grand stade de rugby.

Est-ce que quelqu'un s'oppose au rajout de ce point ? Je vous rappelle qu'il ne peut être examiné à la fin du Conseil que si ce rajout est accepté à l'unanimité. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non, donc nous examinerons ce point à la fin de la séance.

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je devais désigner une personne qui n'est pas arrivée, donc je propose Jean-Marie PLATET. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, Jean-Marie PLATET est donc désigné secrétaire de séance.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
<i>Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. Jean-Marie PLATET</i>	

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez tous pris connaissance du procès-verbal. Avez-vous des remarques particulières sur le dernier PV ? Non. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, donc le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2012 est approuvé.

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012	
Le Conseil approuve le procès-verbal par :		
pour	22	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »)
contre	-	-
abstention	05	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER (liste « Joinville en Mouvement ») ; M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).
Ne prend pas part au vote : M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Areski OUDJEBOUR		

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les marchés que j'ai été amené à conclure entre le 21 octobre et le 2 mai 2012 ont été portés à votre connaissance avec l'ensemble des points à l'ordre du jour du Conseil municipal. Avez-vous des remarques ou des questions sur certains de ces marchés ? Non.

M. Yves TAMET : Concernant l'optimisation fiscale et sociale, j'aurais voulu savoir ce que l'on entendait par là et quel était le dernier marché.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est quelque chose d'assez simple. Les bases fiscales sont calculées par l'administration et parfois, elles peuvent être éloignées de la réalité, donc, là, c'est pour savoir si les impôts sont perçus correctement et si les bases servant au calcul des impôts correspondent à la réalité.

M. Yves TAMET : Base fiscale, je vois, mais « Ressources et charges sociales et fiscales » ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, charges fiscales, c'est ce que je vous ai dit et « Ressources et charges sociales », c'est pour le personnel communal.

M. Yves TAMET : Ce sont des fonctions de conseil fiscaliste ou en droit social. J'attire votre attention sur le fait que seuls la profession d'avocat et éventuellement les experts comptables à titre accessoire ont le droit de donner des conseils en matière fiscale et sociale. Que ce soit le Conseil National des Barreaux ou les Grands Barreaux, ils engagent systématiquement des poursuites contre les sociétés.

M. (0.06.19) : Pour les bases fiscales, c'est sur les conseils d'un avocat.

M. (0.06.24) : D'accord, donc eux étudieront, mais lui maîtrise le dossier ? (Oui)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ce rappel. C'est vrai que l'on évite tout recours sur des décisions que nous sommes amenés à prendre.

M. Yves TAMET : En général, ce n'est pas la mairie qui court le risque du procès, c'est la société elle-même qui empiète sur ce que l'on appelle « le périmètre du droit ».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On a une assistance juridique au niveau de la mairie par des juristes plus que confirmés qui, dans le cadre de tous ces marchés, généralement, adaptent au mieux.

M. Yves TAMET : C'est cela la difficulté. Un juriste d'entreprise a parfaitement le droit de faire du droit et du conseil pour son employeur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On n'est pas dans une entreprise.

M. Yves TAMET : Mais donner des conseils à un client, que ce soit en matière fiscale ou sociale n'est pas autorisé. On sait tous ce qu'est l'optimisation sociale, notamment dans toutes les entreprises privées, c'est, par exemple, discuter sur les taux d'accident du travail, etc. On engage des procédures au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, ce sont des procédures répétitives, donc des sociétés privées se sont engouffrées dans ce marché et se retrouvent face à des procès qui peuvent aller jusqu'à la Cour de cassation sur l'atteinte au périmètre du droit. Un juriste d'entreprise ou un attaché municipal peut le faire, car il répond aux qualifications, mais les sociétés de droit privé ne peuvent pas le faire, sauf les experts comptables à titre accessoire de leur activité comptable ou des associations, etc. Exercer la profession de conseil juridique est normalement interdit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie pour ce cours de droit fiscal.

M. Yves TAMET : Je suis totalement incompetent en droit fiscal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais pour ce rappel technique, merci.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

M. Yves TAMET : C'est vraiment un problème d'organisation de la profession d'avocat et du monopole qui a été donné aux avocats pour ce conseil.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'entends le droit, le monopole et tout, mais je rapporte simplement des décisions que j'ai été amené à prendre. Il ne faut pas que l'on sorte trop du sujet. Merci beaucoup.
Avez-vous d'autres questions ? (Non)

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

M. Patrice GENTRIC : Mes chers collègues, comme tous les ans le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du compte de gestion, document financier dressé par le receveur municipal.

Je vous propose donc d'adopter le projet de compte de gestion pour le budget principal dressé par le receveur municipal. En effet, après vérification de celui-ci, il n'appelle ni réserve ni remarque et est strictement conforme au compte administratif que nous allons adopter. Je vous invite donc à approuver le compte de gestion 2011 au budget principal.

- Avis favorables : 6 voix ;
- Abstentions : 2, de la commission « Finance et Développement Durable ».

Vous avez l'article unique sur lequel nous débattons avec :

- La section de fonctionnement et un résultat pour l'exercice 2011 de 3 183 974.95 euros ;
- La section d'investissement et un résultat 2011 de 3 480 277.17 euros, le résultat antérieurement reporté et le résultat de clôture 2011.

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011																	
LE CONSEIL :																		
– Adopte le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :																		
<table><tr><th colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr><tr><td>Résultat de l'exercice 2011</td><td>3 183 974,95</td></tr><tr><td>Résultat antérieurement reporté</td><td>-</td></tr><tr><td>Résultat de clôture 2011</td><td>3 183 974,95</td></tr><tr><th colspan="2">Section d'investissement</th></tr><tr><td>Résultat de l'exercice 2011</td><td>3 480 277,17</td></tr><tr><td>Résultat antérieurement reporté</td><td>- 1 839 744,36</td></tr><tr><td>Résultat de clôture 2011</td><td>1 640 532,81</td></tr></table>			Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2011	3 183 974,95	Résultat antérieurement reporté	-	Résultat de clôture 2011	3 183 974,95	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2011	3 480 277,17	Résultat antérieurement reporté	- 1 839 744,36	Résultat de clôture 2011	1 640 532,81
Section de fonctionnement																		
Résultat de l'exercice 2011	3 183 974,95																	
Résultat antérieurement reporté	-																	
Résultat de clôture 2011	3 183 974,95																	
Section d'investissement																		
Résultat de l'exercice 2011	3 480 277,17																	
Résultat antérieurement reporté	- 1 839 744,36																	
Résultat de clôture 2011	1 640 532,81																	
pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal																

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

		ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ;
contre	-	-
abstention	09	M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sylvie MERCIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») ; M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Joinville en Mouvement »)

Y a-t-il des questions ? C'est juste administratif.

M. Benoit WILLOT : Juste une remarque puisque l'on n'est que sur des votes administratifs, nous n'avons pas voté le budget et nous n'avons pas de remarque particulière sur l'exécution du budget qui est conforme à ce que l'on a vu précédemment. Nous n'interviendrons donc pas sur le fond. Simplement, sachant que nous n'avons pas voté le budget, nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. Patrice GENTRIC : Ce qui est logique. Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

* *
*

5 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 5 et demande s'il y a des questions

5	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011																
LE CONSEIL :																	
– Adopte le compte de gestion du budget annexe du service d'assainissement de la commune pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #d3d3d3;">Section de fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2011</td><td style="text-align: right;">340 563,53</td> </tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2011</td><td style="text-align: right;">340 563,53</td> </tr> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #d3d3d3;">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2011</td><td style="text-align: right;">337 094,67</td> </tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td style="text-align: right;">53 429,49</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2011</td><td style="text-align: right;">283 665,18</td> </tr> </tbody> </table>		Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2011	340 563,53	Résultat antérieurement reporté	-	Résultat de clôture 2011	340 563,53	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2011	337 094,67	Résultat antérieurement reporté	53 429,49	Résultat de clôture 2011	283 665,18
Section de fonctionnement																	
Résultat de l'exercice 2011	340 563,53																
Résultat antérieurement reporté	-																
Résultat de clôture 2011	340 563,53																
Section d'investissement																	
Résultat de l'exercice 2011	337 094,67																
Résultat antérieurement reporté	53 429,49																
Résultat de clôture 2011	283 665,18																
Unanimité																	

M. Benoit WILLOT : Encore une explication technique : ayant voté ce budget, nous nous prononcerons pour celui-ci et pour les trois suivants.

* *
*

6 BUDGET PRINCIPAL DU CINÉMA – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

M. Pierre MARCHADIER : Même préambule pour l'approbation du compte de gestion du budget annexe du cinéma qui a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Finance et Développement Durable. Avez-vous des questions ? (Non)

On passe au vote :

- Qui est pour ?
- Pas de voix contre, ni d'abstention.

6	BUDGET ANNEXE DU CINÉMA – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011																
LE CONSEIL :																	
– Adopte le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :																	
<table><tr><th colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr><tr><td>Résultat de l'exercice 2011</td><td>13 759,38</td></tr><tr><td>Résultat antérieurement reporté</td><td>6 546,94</td></tr><tr><td>Résultat de clôture 2011</td><td>20 306,32</td></tr><tr><th colspan="2">Section d'investissement</th></tr><tr><td>Résultat de l'exercice 2011</td><td>- 8 982,31</td></tr><tr><td>Résultat antérieurement reporté</td><td>8 364,94</td></tr><tr><td>Résultat de clôture 2011</td><td>- 617,37</td></tr></table>		Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2011	13 759,38	Résultat antérieurement reporté	6 546,94	Résultat de clôture 2011	20 306,32	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2011	- 8 982,31	Résultat antérieurement reporté	8 364,94	Résultat de clôture 2011	- 617,37
Section de fonctionnement																	
Résultat de l'exercice 2011	13 759,38																
Résultat antérieurement reporté	6 546,94																
Résultat de clôture 2011	20 306,32																
Section d'investissement																	
Résultat de l'exercice 2011	- 8 982,31																
Résultat antérieurement reporté	8 364,94																
Résultat de clôture 2011	- 617,37																
Unanimité																	

* *
*

7 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

M. Pierre MARCHADIER : Même exercice, donc un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Finance et Développement Durable et avis des membres présents du Conseil d'exploitation de l'office du tourisme favorable, mais avec une abstention. Avez-vous des questions ? (Non)

On passe au vote :

- Qui est pour ?
- Pas de voix contre, ni d'abstention.

7	BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
LE CONSEIL :	
– Adopte le compte de gestion du budget annexe de l'office du tourisme pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	- 15 369,68
Résultat antérieurement reporté	23 595,47
Résultat de clôture 2011	8 225,79
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	179,48
Résultat antérieurement reporté	315,82
Résultat de clôture 2011	495,30
Unanimité	

* *
*

8 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

M. Pierre MARCHADIER : Même remarque, avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Finance et Développement Durable. Avez-vous des questions ? (Non)

On passe au vote :

- Qui est pour ?
- Pas de voix contre, ni d'abstention.

8	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011																
LE CONSEIL : – Adopte le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :																	
<table> <tr> <th colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2011</td><td>11 606,39</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2011</td><td>11 606,39</td></tr> <tr> <th colspan="2">Section d'investissement</th></tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2011</td><td>104 408,06</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td>42 452,81</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2011</td><td>146 860,87</td></tr> </table>		Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2011	11 606,39	Résultat antérieurement reporté	-	Résultat de clôture 2011	11 606,39	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2011	104 408,06	Résultat antérieurement reporté	42 452,81	Résultat de clôture 2011	146 860,87
Section de fonctionnement																	
Résultat de l'exercice 2011	11 606,39																
Résultat antérieurement reporté	-																
Résultat de clôture 2011	11 606,39																
Section d'investissement																	
Résultat de l'exercice 2011	104 408,06																
Résultat antérieurement reporté	42 452,81																
Résultat de clôture 2011	146 860,87																
Unanimité																	

* *
*

9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Du point 9 au point 13, en raison de ma fonction, je dois sortir de ce Conseil. Avant de sortir, je propose de donner la présidence à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER. Qui est pour ? Unanimité. Je reviens dans quelques points.

M. Patrice GENTRIC : Mes chers collègues, lors de notre séance du 27 mars dernier, je vous ai proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2011 du budget principal de la commune. Depuis, le

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

trésorier de la commune a remis son compte de gestion pour l'exercice 2011 et les services ont procédé à l'édition du projet de compte administratif pour 2011. Les résultats provisoires que nous avons repris s'en trouvent confirmés.

On a donc :

- Les réalisations 2011 (hors reste à réaliser) pour un total de 4 824 507.76 euros ;
- Les « restes à réaliser » en investissement, pour 720 182.19 euros ;
- Le résultat global de clôture qui correspond aux réalisations et les « restes à réaliser », pour 5 544 689.95 euros, ce qui correspond à notre excédent.

Je vous propose d'approuver les résultats constatés.

- Avis favorables : 6 voix
- Abstentions : 2 voix, de la commission « Finance et Développement Durable ».

Y a-t-il des questions ?

M. Areski OUDJEBOUR : La présentation des tableaux est la maquette de la N14 ou non ? Sur le solde, c'est plutôt l'excédent de fonctionnement.

M. Patrice GENTRIC : C'est la maquette informatique qui a été reprise.

M. (0.15.33) : En examinant le compte administratif, je trouve qu'il n'est pas très explicite.

M. Patrice GENTRIC : Effectivement, on pourrait le présenter autrement, mais on a essayé de le faire le plus simplement possible. J'ai rapproché quelques chiffres entre les comptes administratifs 2010 et 2011, j'ai regardé les capacités d'autofinancement brutes où l'on a une évolution de 4.70 % par rapport à 2010. De plus, j'ai regardé l'encours de la dette sur l'épargne brute. Ce sont des postes intéressants. Lorsque l'on regarde pour cette année, on est à deux années, ce qui est tout à fait très correct.

M. Areski OUDJEBOUR : En examinant, effectivement, j'ai remarqué que le résultat de section de fonctionnement (3 183 974.95 euros) résulte d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, comme je l'avais dit lors du vote du budget. On voit également dans les charges de gestion courante 1.3 million qui n'ont pas été réalisés, ce qui est plutôt un indicateur favorable. Par ailleurs, j'ai également souligné que les opérations d'ordre entre sections d'un montant de 5.6 millions permettent de financer une partie des dépenses d'investissement et contribuent par la même à la non-réalisation des 1.3 million d'emprunt qui étaient initialement inscrits au budget. Eu égard au contexte économique actuel, effectivement, c'est plutôt un indicateur de gestion plus saine.

M. Patrice GENTRIC : Très saine.

M. (0.17.40) : Plus saine. Je trouve que la présentation du tableau ne reflète pas la situation.

M. Patrice GENTRIC : Regardez page 9 du compte administratif, dans le budget principal, vous avez quelques explications pour les reprises de ce tableau. Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

Nous allons procéder au vote :

- Qui est pour ?
- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

9

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

LE CONSEIL :

– Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2011, lequel peut se résumer de la manière suivante :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	3 183 974,95
Résultat antérieurement reporté	-
Résultat de clôture 2011	3 183 974,95
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	3 480 277,17
Résultat antérieurement reporté	- 1 839 744,36
Résultat de clôture 2011	1 640 532,81

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
2 966 208,47	3 686 390,66

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation des 3 183 974.95 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2011 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2012 de la manière suivante :

• Recette d'Investissement (compte 1068) : 3 183 974.95 €

pour	22	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT
contre	09	M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sylvie MERCIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») ; M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Joinville en Mouvement »)
abstention	-	-

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

10 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°10 et demande s'il y a des questions.

10	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011
LE CONSEIL :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2011 du service d'assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	340 563,53
Résultat antérieurement reporté	-
Résultat de clôture 2011	340 563,53
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	337 094,67
Résultat antérieurement reporté	- 53 429,49
Résultat de clôture 2011	283 665,18

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
-	-
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
94 880,68	226 409,41

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation de 340 563.53 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2011 sur le budget annexe 2012 du service d'assainissement de la manière suivante :

- Recette d'investissement (compte 1068) 340 563.53 €

Unanimité

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

11 BUDGET ANNEXE DU CINÉMA – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. Pierre MARCHADIER : Même exercice pour le budget annexe du cinéma : réalisations, reste à réaliser 2011 et résultat global de clôture qui s'élève à 17 744 euros. La commission « Finance et Développement Durable » a émis un avis favorable à l'unanimité. Avez-vous des questions ? (Non)

On passe au vote :

- Qui est pour ? Unanimité. Merci

11	BUDGET ANNEXE DU CINÉMA – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011
LE CONSEIL :	
– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2011 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :	

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	13 759,38
Résultat antérieurement reporté	6 546,94
Résultat de clôture 2011	20 306,32
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	- 8 982,31
Résultat antérieurement reporté	8 364,94
Résultat de clôture 2011	- 617,37

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
1 944,00	-

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation de 20 306,32 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2011 sur le budget annexe 2012 du service d'assainissement de la manière suivante :

- Recette d'investissement (compte 1068) 2 561,37 €
- Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) 17 744,95 €

Unanimité

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

12 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. Pierre MARCHADIER : L'excédent global s'est élevé en 2011 à 8 721 euros. Un avis favorable à l'unanimité de la Commission Finance et Développement Durable. Parmi les membres présents du conseil d'exploitation de l'office de tourisme : 1 avis défavorable et le reste avis favorable. Avez-vous des questions ? Pas de question.

On passe au vote :

- Qui est pour ? unanimité. Merci

12	BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011
LE CONSEIL : – Approuve le compte administratif pour l'exercice 2011 de l'office du tourisme, lequel peut se résumer de la manière suivante :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	- 15 369,68
Résultat antérieurement reporté	23 595,47
Résultat de clôture 2011	8 225,79
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	179,48
Résultat antérieurement reporté	315,82
Résultat de clôture 2011	495,30

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
-	-
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
-	-

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation des 8 225.79 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe de l'office du tourisme pour l'exercice 2011 sur le budget annexe 2012 de l'office du tourisme de la manière suivante :

- Report en section de fonctionnement (R 002) 8 225.79 €

Unanimité

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

13 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. Pierre MARCHADIER : Un excédent global de clôture dégagé de 137 228 euros. Un avis favorable de la Commission Finance et Développement Durable. Avez-vous des questions ? Pas de question.

On passe au vote :

- Qui est pour ? Unanimité. Merci

13	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2012 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011
LE CONSEIL :	
– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2011 du port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	11 606,39
Résultat antérieurement reporté	-
Résultat de clôture 2011	11 606,39
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	104 408,06
Résultat antérieurement reporté	42 452,81
Résultat de clôture 2011	146 860,87

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
21 238,29	-

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation des 11 606.39 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2011 sur le budget annexe 2012 du port de plaisance de la manière suivante :

- Recette d'Investissement (compte 1068) 11 606.39 €

Unanimité

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

14 SUBVENTION PARLEMENTAIRE – BÂTIMENT MODULAIRE DÉDIÉ AU GARAGE ET AUX RÉGIES

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, le sénateur Christian CAMBON a proposé de subventionner un de nos projets pour un montant de 20 000 euros au titre de leur réserve parlementaire 2012.

Nous proposons de présenter le projet de construction d'un bâtiment modulaire intégrant dans un premier temps le garage municipal et par la suite les régies de la ville. Le montant des travaux hors maîtrise d'œuvre est évalué à 1.4 million d'euros TTC.

Voici le calendrier prévisionnel et financier de l'opération :

- 2012/2013 : construction de l'équipement pour 1.4 million d'euros.
 - o 2012 : 400 000 euros ;
 - o 2013 : 1 million d'euros.

Avec le plan de financement suivant :

- La ville pour 1 163 252 euros ;
- Un fonds de TVA de 216 748 euros ;
- Une subvention parlementaire de 20 000 euros.

Je vous propose donc de solliciter le sénateur Christian CAMBON pour le financement de cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Avis favorable à l'unanimité de la commission « Finance et Développement Durable ».

M. Benoît WILLOT : Je ne suis pas tout à fait favorable à ce que la ville récupère des moyens, je ne suis pas un fanatique de ces réserves parlementaires, néanmoins, je dois vous faire part du fait que Monsieur le Sénateur Luc CARNOUVAS m'a fait part de son acceptation si nous lui demandions d'étudier une demande de subvention pour un investissement pour la commune de Joinville.

Je propose donc que, lors d'une prochaine Commission, nous examinions, si Monsieur le Maire est d'accord, sur quel investissement nous pourrions faire une telle proposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout d'abord, vous remercieriez Monsieur le Sénateur. Ensuite, je pense qu'un courrier nous serait agréable de proposition par écrit de ce sénateur. Cela me paraîtrait être la moindre des choses. Vous savez que nous avons été ouverts à toutes les subventions : Conseil Général, Conseil Régional et que vous avez souvent revendiqué politiquement une sorte de paternité socialiste. Je n'y vois aucune opposition parce que cet argent arrive dans les caisses de Joinville et aide à faire aboutir des projets. Que cet argent vienne d'un sénateur dit « de droite » ou « de gauche », c'est avec plaisir ; d'extrême droite ou d'extrême gauche, ce serait un autre problème pour moi. Je vous en remercie.

On passe au vote :

- Qui est pour ? Unanimité. Merci

14	SUBVENTION PARLEMENTAIRE – BÂTIMENT MODULAIRE DÉDIÉ AU GARAGE ET AUX RÉGIES
LE CONSEIL :	
– Autorise le Député-maire à solliciter auprès de Christian Cambon, Sénateur du Val de Marne, une subvention au titre du fonds de réserve parlementaire 2012, d'un montant de 20 000 €, afin de participer au financement des travaux de la construction d'un bâtiment modulaire dédié au garage municipal et aux régies de la Ville.	
Unanimité	

15 CONTRAT DE PERFORMANCES 2012

M. Michel DESTOUCHES : Mes chers collègues, les contrats de performances visent à récompenser les résultats des meilleurs éléments des clubs participant avec succès à des compétitions reconnues par le Ministère des Sports et/ou le Comité National Olympique et Sportif Français. L'année 2011 a été particulièrement satisfaisante puisque 27 sportifs ont été récompensés en sport individuel (athlétisme, aviron, canoë-kayak) et une équipe en sport collectif (football).

Je vous demande donc de bien vouloir renouveler cette démarche et approuver les contrats joints pour l'année 2012. Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Sport en date du 9 mai 2012.

M. (0.25.06) : J'ai l'impression que les contrats sont conformes à ceux des années précédentes.

M. Michel DESTOUCHES : Tout à fait. Avez-vous d'autres questions ? (Non)

On passe au vote :

- Qui est pour ? Unanimité. Merci.

15	CONTRAT DE PERFORMANCES 2012
LE CONSEIL :	
– Approuve les contrats de performances 2012 pour les sports individuels et les sports collectifs et autorise le	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer l'avenant en exécution de la présente délibération.

Unanimité

* *
*

16 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES RECEVANT PLUS DE 23 000 € DE SUBVENTION – ATHLÉTIQUE CLUB PARIS JOINVILLE – AVIRON MARNE ET JOINVILLE – RACING CLUB DE JOINVILLE

M. Michel DESTOUCHES : Mes chers collègues, vous avez approuvé les subventions allouées aux établissements publics et associations pour 2012. Vous savez qu'il y a lieu d'établir des conventions avec des associations bénéficiant d'une subvention communale dont le montant annuel dépasse 23 000 euros. L'Athlétique Club Paris Joinville (ACPJ), l'Aviron Marne et Joinville (AMJ), le Racing Club de Joinville (RCJ) rentrent dans ce cadre.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver les conventions jointes pour l'année 2012. Avis favorable à l'unanimité de la Commission Sport en date du 9 mai 2012. C'est exactement les conventions que l'on signe tous les ans pour les trois mêmes clubs. Y a-t-il des questions ? Non.

On passe au vote :

- Qui est pour ? Unanimité. Merci.

16	CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES RECEVANT PLUS DE 23 000 € DE SUBVENTION ATHLETIQUE CLUB PARIS JOINVILLE – AVIRON MARNE ET JOINVILLE RACING CLUB DE JOINVILLE
LE CONSEIL :	
– Approuve les conventions d'objectifs avec l'Athlétique Club Paris Joinville (ACPJ), l'Aviron Marne et Joinville (AMJ) et le Racing Club de Joinville (RCJ) et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à les signer.	
Unanimité	

* *
*

17 CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE À DOMICILE (AJAD)

Mme Jeannine CHERY : Vous avez approuvé le tableau des subventions allouées aux établissements publics et associations pour 2012. Vous savez qu'il y a lieu d'établir des conventions avec des associations bénéficiant d'une subvention communale dont le montant annuel dépasse 23 000 euros. L'AJAD en fait partie. La subvention versée à l'AJAD couvre le remboursement du salaire des agents mis à disposition et une subvention de fonctionnement. Les dispositions de la convention sont inchangées par rapport à celle votée en 2011.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la convention jointe pour l'année 2012. Avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture Petite Enfance et Vie Associative.

M. Benoît WILLOT : Une question concernant les Petits Pinsons : on le fait souvent en plusieurs tranches, mais le niveau de subvention n'atteint-il pas ce niveau-là ?

Mme Jeannine CHERY : Non, je ne crois pas. Est-ce que l'on a signé une convention ? Non, je ne crois pas.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

M. Benoit WILLOT : Que je sache, on n'a pas signé de convention, car le budget initial est inférieur, mais il nous est souvent arrivé de rajouter des subventions. Cela a été le cas l'an passé, donc ne serait-il pas dans ce cadre ?

Mme Jeannine CHERY : Il faudra que l'on regarde cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je m'excuse Benoit, mais je n'ai pas entendu le début de la question.

M. Benoit WILLOT : Je parlais de l'association Les Petits Pinsons qui, à mon avis, certes était sur 16 000 euros, mais on a rajouté 10 000 euros, donc on est au-delà des 23 000 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si je me rappelle bien, le problème des Petits Pinsons était double : je crois me souvenir qu'ils ne bénéficiaient plus des subventions du Conseil Général, donc on a été obligé de rajouter, puis, ils ont été soumis à des variations annuelles dues à des charges de personnel toujours un petit peu différentes d'une année sur l'autre.

M. Benoit WILLOT : C'était pour savoir s'ils ne rentraient pas dans le cadre d'une convention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas le dossier sous les yeux, mais on leur a proposé une réflexion sur une convention l'an dernier. Je ne sais pas ce qu'il en est devenu. Clément LEROY n'est pas là, mais il pourrait apporter une réponse plus précise. On a fait la convention l'an dernier. Je me souviens d'une obligation parce que je leur ai dit que l'on était en escalier constant tous les ans.

M. Benoit WILLOT : N'est-elle pas renouvelée cette année ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne sais pas, on va regarder.

M. (0.29.36) : En 2011, les Petits Pinsons, d'après le compte administratif, ont touché 38 000 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On va regarder.

Mme Jeannine CHERY : On va regarder.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je me demande si elle n'avait pas été convenue pour plusieurs années.

Mme Jeannine CHERY : Je ne me souviens plus du tout.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut savoir que pour les Petits Pinsons on avait une autre problématique qui peut leur tomber dessus finalement, c'est la problématique de l'accréditation du local. Aujourd'hui, si vous connaissez un petit peu le local des Petits Pinsons, malgré les efforts d'aménagement, ils sont dans des conditions un peu particulières. Ce qui nous fait un peu peur, c'est qu'un jour les locaux ne soient plus reconnus comme fonctionnels et que l'on nous dise de fermer la structure. Avez-vous d'autres questions ? (Non) Merci.

On va regarder la convention et je m'engage à vous donner une réponse sur la durée sa durée. Merci.

Mme Jeannine CHERY :

- Qui est pour ? Contre ? Pas d'abstention.

17	CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE (AJAD)
LE CONSEIL :	
– Approuve la convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.	
Unanimité	

* *
*

**18 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS « JOINVILLE LEADER CLUB »
« ATHLÉTIQUE CLUB PARIS JOINVILLE » « JOINVILLE HAND BALL » « CITOYEN DU MONDE »**

M. Michel DESTOUCHES : Mes chers collègues, nous nous sommes engagés en cours d'année à réévaluer certaines subventions à des associations qui en feraient la demande. Il se trouve que trois associations sont dans ce cas et méritent que nous les soutenions.

L'Athlétique Club Paris Joinville, qui comptait sur une subvention parlementaire qui n'a finalement pas été retenue, je vous propose donc de verser 2 000 euros supplémentaires à l'association. Au final la subvention annuelle s'élèvera donc à 46 000 euros, c'est-à-dire un montant identique à 2011.

Pour les mêmes raisons, l'association Joinville Hand-Ball demande 2 000 euros supplémentaires.

L'association Joinville Leader Club a obtenu en 2011 une subvention de 1 500 euros. Son dossier de subvention mal renseigné ne présageait pas un besoin de financement. Une rencontre avec l'association a permis d'éclaircir la situation. L'association a un besoin de 1 500 euros particulièrement pour son affiliation à la Fédération Française de Foot Salle et pour l'inscription au championnat.

Concernant l'association Citoyen du Monde, il était prévu un financement de 1 000 euros supplémentaires. Je vous propose de décaler ce point à un prochain Conseil municipal dans la mesure où l'on a actuellement certains problèmes réglementaires et comportementaux à voir avec cette association, notamment pour des problèmes de prêts de véhicules. Je vous propose donc d'attendre que l'on ait rencontré l'association.

On vote donc sur l'ACPJ, le hand-ball et Leader Club. La Commission Culture Petite Enfance et Vie Associative a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents en date du 3 mai 2012. Avez-vous des questions ?

M. (0.32.50) : Il est certain que cette question sera rediscutée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à fait. Ce que rappelait Michel DESTOUCHES, c'est que nous avons des problèmes, malheureusement, dans l'organisation, le comportement et le prêt des véhicules. Pour information, on a un véhicule qui a fait 700 kilomètres il y a quelques jours, mais on n'a pas le compte rendu de l'expédition. Il s'agit d'un véhicule prêté gracieusement à l'association, cela a fortement handicapé l'aviron qui l'attendait pour emmener ses rameurs. Il n'y a pas que le problème des véhicules, il y a un problème relationnel, particulier qui n'est pas forcément toujours accepté et acceptable. Le respect existe. Pour les deux premières associations, c'est un problème de subventions parlementaires qui ne sont pas arrivées, donc nous compensons. Toutefois, pour cette association Citoyens du Monde, on veut bien faire tous les tours de table qu'il faut, mais il faut une cohérence. On ne peut pas donner une subvention comme cela, sans retour ni garantie.

Nous remettrons à l'ordre du jour dans un prochain Conseil, soit en juin, soit en septembre. Entre temps, une réunion sera programmée en fonction de nos emplois du temps et de nos propositions. Quand vous proposez de mettre des personnes autour d'une table et qu'elles ne daignent même pas répondre, c'est compliqué. J'espère trouver une solution rapide avec Citoyens du Monde.

M. Michel DESTOUCHES : On passe au vote s'il n'y a plus de question. Qui est pour ? Unanimité. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Un petit rappel que me donne Odile : nous avons voté au Conseil municipal du 7 février 2012 une convention pour les Petits Pinsons pour l'année 2012. Merci.

18	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS « JOINVILLE LEADER CLUB » « ATHLETIC CLUB PARIS JOINVILLE » « JOINVILLE HAND BALL » « CITOYEN DU MONDE »
----	---

LE CONSEIL :

- Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de :
 - 1 500 € à l'association « Joinville Leader Club ».
 - 2 000 € à l'association « Athlétique Club Paris Joinville » en sus de la subvention de 44 000 € déjà votée le 27 mars 2012.
 - 2 000 € à l'association « Joinville Hand-ball » en sus de la subvention de 4 000 € déjà votée le 27 mars 2012.
 - 1 000 € à l'association « Citoyens du Monde » en sus de la subvention de 4 000 € déjà votée le 27 mars 2012. – Reporté à un prochain Conseil municipal

Unanimité

* *

*

19 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX « PROJET JEUNES » « PROJET CULTUREL À MONTRÉAL »

Mme Chantal ALLAIN : Mes chers collègues, la ville soutient et accompagne les projets et initiatives des jeunes Joinvillais de 12 à 25 ans. Ce dispositif intitulé « Projet Jeunes » couvre les champs du culturel, de l'humanitaire, de la solidarité, des sports, du social et de l'environnement. Nous souhaitons activer ce dispositif pour le projet intitulé « Projet Culturel à Montréal » proposé par un groupe de six personnes, résidents en internat à l'Association des Paralysés de France, dont Clément JOURDE âgé de moins de 25 ans.

L'objectif de ce projet collectif mêle découverte, culture et échanges internationaux. Les six participants seront effectivement hébergés à l'Université du Québec à Montréal. Ils sont en lien avec d'autres résidences d'une structure spécialisée locale et souhaitent créer un programme d'échanges inter-structures pérennes via les réseaux sociaux, traitant notamment de l'actualité de l'accompagnement au handicap.

Ce jeune bénéficiaire d'une aide au titre du dispositif « Projet Jeunes » propose de faire partager les réalisations de son projet sous la forme convenue d'un reportage photographique sur le thème : « Voyages et jeunes en situation de handicap, sites touristiques et accessibilité », exposition et partage d'expériences organisés au point information jeunesse.

Bénéficiaire d'aide financière, il justifiera de toutes dépenses réalisées (factures, transport, hébergement, autres). Ces éléments devront être fournis dans les trois mois suivant la réalisation du projet.

Je vous demande donc de bien vouloir attribuer une aide financière de la commune de 400 euros au projet jeune, projet culturel à Montréal. Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Vie Scolaire, Périscolaire et Jeunesse en date du 10 mai 2012. Avez-vous des questions ? (Non)

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

19

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU « PROJET JEUNES »
« PROJET CULTUREL À MONTRÉAL ».**

LE CONSEIL :

- Décide d'accorder une aide financière de la commune de 400 € à Monsieur Clément JOURDE au titre du dispositif « Projet jeunes » pour son « Projet culturel à Montréal ».

Unanimité

* *

*

20 AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL DÉDIÉ A LA DANSE SITUÉ AU 39 AVENUE DU GÉNÉRAL GALLIENI

M. Jean-Jacques GRESSION : Mes chers collègues, vous avez été informés du projet de réalisation d'un équipement culturel dédié à la danse, situé au 39 avenue du Général Gallieni, parcelle K 163. Vous avez d'ailleurs voté une autorisation de programme le 22 mars. Le programme de cet équipement reprend exactement les usages que nous avons inclus dans l'espace culturel et sportif des Hauts de Joinville, à savoir : trois salles de danse de 110 m² chacune ; l'accueil et les vestiaires associés pour un total d'environ 800 m² de surface de plancher.

Le calendrier prévisionnel de l'opération s'étale sur deux ans environ, du premier trimestre 2012 au premier trimestre 2014. Nous sommes actuellement en cours de consultation pour choisir notre maître d'œuvre. Nous devons aussi modifier à la marge le plan local d'urbanisme uniquement sur certains articles de la zone UA pour donner plus de souplesse à la construction de cet équipement public. L'enquête publique relative à cette modification devrait avoir lieu avant l'été. Le permis de construire devrait être déposé dans un même temps pour être accordé dès que la modification du PLU aura été approuvée.

Nous avons reçu le commissaire-enquêteur, l'enquête publique est prévue sur le mois de juin. Les résultats sont attendus début juillet et on voudrait donc tout de suite déposer un permis de construire, en évitant d'attendre un prochain Conseil municipal en septembre, car l'on perdrait deux mois. C'est l'objet de la demande : autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire dès maintenant sur ce projet. Y a-t-il des questions ?

M. Benoît WILLOT : Il y a plusieurs points que je voudrais évoquer, sur un projet d'une importance que personne n'ignore. D'abord, sur le fond, nous sommes favorables à ce qu'il y ait des équipements pour la danse, ce qui fait que je ne me prononcerais pas contre ce projet-là. Après, il y a quand même plusieurs problèmes que je vais essayer d'évoquer de manière assez courte, mais qui restent des problèmes importants.

Cet équipement était un des équipements constitutifs de la ZAC des Hauts de Joinville. C'était donc un élément retenu sur l'équilibre d'ensemble de la ZAC, ce qui veut dire qu'en séparant cet équipement de la réalisation de la ZAC, on bouleverse partiellement en tout cas l'équilibre de la ZAC des Hauts de Joinville. Nous l'avons déjà demandé lors des précédents débats, mais nous n'avons pour l'instant aucune information sur l'équilibre nouveau de la ZAC des Hauts de Joinville après la disparition de ce projet, après la transformation du projet de gymnase. On aimerait connaître l'équilibre actuel.

Deuxièmement, un point très important symboliquement, que l'on a déjà évoqué, est le lieu choisi. Certes, le lieu peut muter, mais c'était un lieu qui avait une autre vocation, il s'agissait d'un centre d'hébergement d'urgence ; or, nous n'avons plus de centre d'hébergement d'urgence sur Joinville. Je ne m'oppose pas à ce qu'on utilise l'ancien, à condition que l'on nous propose un équipement qui remplace ce centre d'hébergement d'urgence qui a été fermé il y a trois ans. Ce n'est pas le cas, donc je ne suis pas d'accord pour cette évolution.

Enfin, nous faire voter sur un projet de permis de construire en attente pour ne pas perdre du temps, on l'a déjà fait pour le gymnase des Hauts de Joinville. Nous avons, de manière assez exceptionnelle, dit : « OK, c'est urgent, nous acceptons de donner un pouvoir à Monsieur le Maire pour ne pas perdre de temps ». En ce qui concerne, c'était une démarche particulièrement audacieuse contre la garantie que nous serions informés sur la mise en œuvre et l'évolution de ce permis. Nous avons appris de manière indirecte et après tout le monde que le permis était abandonné. Le blanc-seing que nous avons donné pour le dépôt de ce permis de construire, en voulant faciliter et permettre la réalisation, nous a valu de ne rien savoir sur ce qu'il se passait.

Donc, franchement, on n'est vraiment pas tenté de recommencer une même opération, même si je veux bien comprendre qu'il y a des besoins de rapidité. Simplement, quand il y a un engagement qui n'est pas tenu, ce qui a été le cas pour le permis du gymnase, je suis désolé, mais que l'on ne vienne pas nous redemander un permis en blanc. Je me prononcerai sur l'enquête d'utilité publique qui sera conduite pour la modification du PLU, mais franchement, le comportement pendant l'opération gymnase ne nous amène pas à imaginer à nouveau être favorable à un dépôt de permis sans connaître la nature de ce permis et sans certitude sur le fait que l'on sera informé sur ce qu'il va se passer.

M. Jean-Jacques GRESSION : En ce qui concerne le gymnase et l'opération malheureuse sur le jardin à côté de la mairie, on était loin du permis de construire.

M. Benoît WILLOT : On avait voté l'autorisation de le déposer, quand même.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Une autorisation de permis de construire, ce n'est pas un blanc-seing ou un chèque en blanc que l'on donne au Maire. On a toujours essayé de vous informer en Commission et de vous donner les projets tels que nous les avons, mais en ce qui concerne le gymnase à côté de la mairie, nous étions loin du permis de construire. C'est un accident malheureux, on s'en est expliqué, on est en cours de justice avec cet architecte. On espère que toutes les opérations ne vont pas se finir comme cela. Cela, c'est pour la réponse.

Pour la participation, c'est-à-dire la première question, il faut savoir que les participations sont plafonnées de la part de l'aménageur, ce qui veut dire que nous avons encore un autre projet de gymnase qui existe. Sachant que nous allons mettre la somme de ce gymnase dans la ZAC des Hauts de Joinville, le plafonnement permettra à l'aménageur de respecter ce qu'il s'était engagé à verser comme somme. De toute manière, ce n'est pas une perte en disant : « Il ne va pas dépenser ce qu'il aurait pu dépenser si l'on avait fait les salles de danse à côté de l'hôtel de ville ». Au niveau financier, ce sera toujours la même participation qui est de toute manière plafonnée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Excuse-moi de te couper, mais pour le plafonnement, sur la ZAC, je ne me suis pas trop exprimé parce que vous savez que j'ai un devoir de réserve que je trouve un peu particulier, mais c'est comme cela. Cependant, je me suis quand même expliqué sur le parking de la place du 8 mai. Vous êtes revenus régulièrement à la charge, logiquement, sur un projet de parking sur la place du 8 mai. La participation de l'aménageur était plafonnée, d'après les chiffres que j'ai lus, c'était limité à 1 million ou 800 000 euros. J'avais simplement rappelé qu'une place en souterrain coûtait entre 30 et 50 000 euros la place et que si l'on faisait 200 places, cela faisait 10 millions d'euros. On était limité à une participation très en dessous de 1 million d'euros. On est plafonné, il faut vraiment que vous vous mettiez cela dans vos esprits. Le fait de délocaliser les salles de danse ne change en rien l'équilibre de la ZAC d'un point de vue comptable par rapport à la participation.

Dans toutes les ZAC, il y a des pertes et des profits, c'est comme cela que l'aménageur fait son beurre, son activité, son action. Il y a des opérations qu'il va porter au maximum et d'autres au minimum, ce qui permet de négocier des rachats de commerces, etc. Un aménagement, c'est une enveloppe globale, ce n'est rien d'autre.

Jean-Jacques a répondu très techniquement sur le permis et je ne peux pas vous laisser exploiter le fait que nous déséquilibrons ou que nous n'obtiendrons pas la participation financière d'un aménageur, c'est faux.

M. Benoît WILLOT : Si je parle de l'équilibre de la ZAC, c'est parce que la ZAC a été votée avec une part d'équipement et une part de logement et que c'est l'ensemble qui a été traité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur WILLOT, vous avez une expérience certaine et reconnue sur Joinville. Vous vous rappelez très bien de l'opération des studios, avec les dépôts de bilan et tout ce qui s'en est suivi. Une ZAC, dans une histoire, se fait entre 10 et 15 ans. Cela a été constitué par mon prédécesseur, le 17 ou 18 décembre 2007, ici, dans ce Conseil, j'étais dans les bancs arrière, j'ai entendu un vote difficile de choix d'aménageur. Entre 2007 et 2012, nous sommes déjà à 5 ans. Quand l'on voit le calendrier hypothétique de l'évolution de cette ZAC et que la ville de Joinville, comme toutes les villes de France, a pris deux crises dans la figure, aujourd'hui, on a une ZAC, dont je ne peux pas parler, mais qui, je pense, avance, sur laquelle Jean-Jacques GRESSIER et l'équipe municipale portent des réflexions et nous l'adaptions. Il est évident qu'elle sera adaptée en fonction de l'évolution de l'économie et de l'immobilier. Je ne peux pas vous laisser dire que les salles de danse modifient l'équilibre du projet que l'équipe municipale a soutenu.

Je vais me permettre de vous répondre sur le centre d'hébergement d'urgence. Cela n'a jamais été un centre d'hébergement d'urgence et j'aime à rappeler cela, puisque tous les ans je le rappelle. C'est votre cheval de bataille, c'est ma réponse. Il n'a jamais été déclaré en Préfecture comme un centre d'hébergement d'urgence, il ne répondait pas aux normes de sécurité, c'était de la vraie bonne volonté. Je n'ai jamais démenti cela, c'était une vraie bonne volonté d'association de particuliers, d'aider des gens dans la détresse. Les normes évoluent, et vous le savez, il y a des commissions départementales ou locales de sécurité qui ont lieu, c'est de plus en plus strict, de plus en plus sévère. Si vous attendiez que l'établissement parte en fumée et qu'un jour je fasse la Une des journaux disant : « Le Maire aurait dû fermer cet établissement », moi, j'ai préféré éviter ce risque. Pas pour moi parce que je suis judiciaire à tous les moments. Quelque part, vous n'attendiez que cela. On me rappelle au préalable de la soirée qu'il faut bien choisir son avocat, etc. Aujourd'hui, c'est le Maire qui prend.

J'assume, mais je ne pouvais pas assumer la mort de certaines personnes sur un centre qui n'était pas un centre d'hébergement d'urgence, parce que ce sont des gens en grande difficulté sociale et qu'ils ne sont pas là en plus pour mourir bêtement brûlés dans leur lit en pleine nuit. La ville a assumé ses responsabilités en ouvrant un gymnase, j'aime à le rappeler pour que ce soit bien inscrit dans les Conseils municipaux, de novembre à fin mars. Nous accueillons sept personnes, avec du personnel qualifié, compétent, formé. Nous fournissons de la nourriture. Dans les périodes de grand froid, nous avons même étendu les périodes d'ouverture de ce gymnase en 24 heures sur 24 à ma demande et à la demande des services. Je remercie au passage tous les employés et les élus municipaux qui se sont rendus dans ce gymnase.

Enfin, pour vous rassurer, puisque vous nous avez aussi attaqués sur ce centre d'hébergement d'urgence sur des pénalités que nous aurions dû payer à l'État : nous n'avons jamais reçu la moindre pénalité à payer.

Ouvrez les yeux ! Une ville de 17 000 habitants, qui est une des plus petites villes de Val-de-Marne, devrait pour vous assumer toute la misère du département. Moi, j'aimerais plutôt que vous interrogiez mes collègues des villes aussi riches, voire plus riches que nous, qui sont autour et qui ne font strictement aucun effort et qui n'ouvrent même pas une structure. Nous avons des maraudes, nous ouvrons des gymnases, nous sommes prudents, ce qui est normal, sur les structures d'urgence.

M. Olivier AUBRY : Juste un mot, j'ai entendu le Ministre du Logement, Madame Cécile DUFLOT, demander l'ouverture des places d'hébergement d'urgence jusqu'à fin mai au moins. Y a-t-il une intention de répondre à la demande du ministre ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis désolé, je suis peut-être un peu moins attentif à la nouvelle communication gouvernementale. Effectivement, j'ai du mal à m'y retrouver, entre les dires de Madame TAUBIRA, les perspectives de Madame DUFLOT. On est dans une période de législatives, donc tout le monde attend un petit peu ce qu'il va se passer. Si Madame DUFLOT le souhaite et quelque part l'impose, nous y réfléchissons. Joinville n'a jamais été à côté de la solidarité Monsieur WILLOT, jamais, et vous le savez. C'est gênant, vous êtes obligé de porter un message politique, mais des fois, il faut savoir ne pas le porter et être honnête avec sa conscience.

M. Olivier AUBRY : Sur la délibération n° 10, nous sommes bien sûr très favorables à la danse et aux moyens que la danse est en droit d'attendre, nous l'avons souvent rappelé. Simplement, je trouve que cette délibération est précipitée. Vous avez dit qu'elle aurait pu avoir lieu en septembre, je pense que cela aurait été logique et le Conseil municipal aurait été instruit par l'enquête publique, par ses conclusions. Je pense qu'il aurait été beaucoup plus utile et constructif, dans l'intérêt de la danse et du quartier, d'attendre quelques semaines puisque si j'ai bien lu c'est au mois de juin que cette enquête publique doit avoir lieu. Ainsi, nous pourrions nous prononcer en septembre sur des bases fiables et constructives. C'est pour cela que l'on s'abstiendra, mais nous sommes bien sûr tout à fait favorables à la défense de la danse.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, moi, pour l'avoir vécu, quand l'on dit : « On peut attendre quelques semaines », ce n'est pas du tout l'avis des parents. Je l'ai vécu dans les écoles, on occupe les préaux avec la danse et je peux vous dire que j'ai vécu la pression des parents pour avoir des salles de danse. Alors quand l'on dit : « On attend pour étudier le dossier, etc. », je vous laisse vos responsabilités face aux parents qui nous réclament ces salles de danse. Pour moi, l'urgence c'est cela, c'est tout.

Mme (0.54.40) : Par ailleurs, nous partageons les préaux d'écoles avec les salles de danse, donc à un moment donné on ne peut plus attendre. C'est aussi une réponse, on avance.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Attendez, je vais quand même revenir sur le gymnase, la structure des Hauts de Joinville. Vous avez quand même participé à un concours où vous avez ouvert 85 ou 90 dossiers de candidature, il ne manquait que l'architecte Jean Nouvel, il y avait toutes les plus grandes signatures de France, de Navarre et de l'étranger qui étaient là, c'était quand même extrêmement flatteur pour Joinville-le-Pont, on a tous rêvé et trois candidats ont été sélectionnés. Ces trois candidats ont été sélectionnés sur des critères BBC, sur des critères financiers et le candidat qui l'a remporté s'est engagé devant la municipalité à financer à 12 ou 13 millions d'euros TTC, tout compris. Il nous sert un truc à 20 millions d'euros et vous nous le reprochez. Vous auriez souhaité que nous plongeions dans un délire du Maire qui signe à 20 millions d'euros et qui plombe la commune sur un an d'investissement. Attendez ! J'aime rappeler une chose, mes chers amis, mes chers collègues, Yves TAMET avait d'ailleurs fort bien argumenté puisque c'était presque prétexte à l'annulation du projet en disant : « Vous n'avez peut-être pas l'argent donc finalement vous ne le faites pas », ce n'est pas cela, c'est que depuis le début de l'année, les finances de la ville se portent très bien, nous nous autofinçons, mais

allez demander à vos collègues des villes à côté, dans le Val-de-Marne, qui ont du mal à financer dès le mois de mai la suite. Aujourd'hui, l'argent n'est pas prêté, donc on ne va pas l'inventer.

Je reviens sur Olivier, je trouve que votre remarque est un peu facile, je ne vais pas polémiquer, mais vous connaissez très bien l'histoire de Joinville. Vous n'avez pas le monopole de Joinville, je constate, en tant que Maire, que les écoles sont utilisées pour des cours de danse, etc. Vous avez géré ces problématiques. Qu'avez-vous fait ? Nous proposons de ne pas perdre de temps.

Je dis que l'on ne s'est pas planté sur le projet du gymnase, il y a eu une responsabilité à prendre, c'est très différent. J'ai pris la responsabilité, l'équipe a pris la responsabilité, je peux vous dire que j'ai des adjoints aux sports, à la culture, etc., qui ont été vraiment sympathiques et courageux de ne pas dire : « Monsieur le Maire, on vous a suivi pour ce projet et il tombe à l'eau » parce qu'ils sont responsables mes adjoints. C'est la réalité, donc c'est facile de dire que l'on pourra attendre. La tribune traditionnelle du début de mois dans les journaux où l'on flingue la municipalité à tout va...

M. Olivier AUBRY : On est en démocratie !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur la commune, mis à part le gymnase...

M. (0.58.07) : Supprimez les tribunes !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non ! Jamais ! Mis à part le gymnase, aujourd'hui, je ne vois pas de projet qui, depuis quatre ou cinq ans, soit vraiment planté à Joinville-le-Pont. Expliquez-moi. Quand on m'argumente que les services sociaux ont disparu et tout, j'aimerais que l'on m'explique.

M. Yves TAMET : Je comprends les remarques ; ceci étant, en général, j'ai pour habitude de répondre à la question posée et la question, c'est le dépôt d'un permis de construire pour un équipement dont tout le monde dit qu'il est utile. J'ai noté que la ZAC pouvait encore évoluer et ne pas désespérer en pensant qu'il pourrait y avoir un jour un centre d'hébergement d'urgence à l'intérieur du plafonnement. Je vais voter pour, non pas que je donne un blanc-seing à la municipalité sur l'ensemble de son œuvre, mais on nous pose la question d'un dépôt de permis de construire rapide pour une enquête publique rapide et un équipement utile qui sera fait le plus vite possible. Il restera la question de l'utilisation des gymnases, je vois bien que le basket est quand même excessivement compliqué. Même s'il y a la crise, même si les financements ne sont pas là et si le projet était trop cher, si l'on a l'argent pour faire ce projet qui est utile, faisons-le, donc je voterais pour. Je souhaite quand même que l'on soit associé sur le permis de construire, les résultats de l'enquête, etc., même sur comment envisager de finir la ZAC.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'espère que cette ZAC sera finie. Je l'ai confiée à Jean-Jacques GRESSIER, j'espère qu'il va me la finir.

M. Yves TAMET : Avec tout ce qui est arrivé, il faut essayer de tirer le plus possible vers le haut pour la fin de cette ZAC.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je voudrais simplement ajouter qu'effectivement il n'était pas question de présenter en douce un permis sans que nous puissions en discuter ensemble. Si nous avons des Commissions urbanisme, c'est bien pour discuter de ces projets-là. Pour animer la Commission d'urbanisme, c'est un remerciement de présenter à livre ouvert tous les projets. Effectivement, c'est sans doute un remerciement de penser que pour ce projet, je peux le passer sous la table sans en parler à personne et en douce. Je le prends comme cela.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

20	AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL DÉDIÉ À LA DANSE SITUÉ AU 39 AVENUE DU GÉNÉRAL GALLIENI
LE CONSEIL :	
– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élus ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.21222-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, un permis de construire pour la construction d'un équipement culturel dédié à la danse d'environ 800 m2 de surface comprenant 3 salles de danse situé 39, avenue Gallieni et à signer tous documents s'y rapportant.

pour	31	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») ; M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Joinville en Mouvement »)
contre	02	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement »)
abstention	-	-

* *

*

21 VENTE D'UNE PORTION DE TROTTOIR TRIANGULAIRE FACE AU 7 RUE VEL DURAND

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais être obligé de vous quitter encore pour un point, avec Alain BARUGEL. Je propose de donner la présidence à Monsieur GENTRIC. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, la commune est propriétaire de la rue Vel Durand, trottoirs et voies. Monsieur Bernard GILLET domicilié 7, rue Vel Durand nous a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'une portion de trottoir d'une surface de 5 m² afin de pouvoir réaliser une extension de sa maison située au 7, rue Henri Vel Durand, élargissant ainsi son emprise foncière.

La portion de trottoir à céder est actuellement un recoin résiduel non utilisé qui crée d'ailleurs des nuisances pour les riverains. La cession permettra la création d'un plan coupé qui, d'un point de vue architectural, valorisera l'angle de rue. La portion de trottoir est d'ailleurs désaffectée, car fermée au public suite à la pose d'une clôture.

Les conditions de vente sont les suivantes : le prix de vente à actualiser au moment de la vente est de 5 415 euros, en valeur troisième trimestre 2007. La faible importance de la surface ne nécessite pas d'interroger Les Domaines. Ce triangle étant dans le secteur de la ZAC, le ratio au mètre carré est celui appliqué dans la ZAC pour l'îlot B, soit 1 083 euros par mètre carré, valeur ICC du troisième trimestre 2007. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront à la charge de l'acquéreur (huissier, géomètre, etc.). Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.

L'armoire France Télécom, présente sur la zone CD, fera l'objet d'une servitude conventionnelle à passer entre Monsieur GILLET et France Télécom, et à formaliser le jour de la cession dudit triangle par la ville et annexé à l'acte de vente.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir décider le déclassement de cette portion de trottoir triangulaire et sa cession au profit de Monsieur Bernard GILLET. Avis favorable de la Commission de l'urbanisme. Y a-t-il des questions ? (Non)

On passe au vote :

- Qui est pour ?
- Abstention ?
- Contre ?

Merci.

21	VENTE D'UNE PORTION DE TROTTOIR TRIANGULAIRE FACE AU 7 RUE VEL DURAND
LE CONSEIL : – Décide le déclassement de la propriété communale située rue Vel Durand (portion de trottoir) conformément au plan annexé. – Autorise la cession à Monsieur Bernard GILLET domicilié 7, rue Vel Durand de la portion de trottoir d'une contenance de 5 m² située face au 7, rue Henri Vel Durand à Joinville-le-Pont. – Le prix de vente à actualiser au moment de la vente est de 5 415 € (en valeur 3^e trimestre 2007), la faible importance de la surface ne nécessite pas d'interroger les Domaines. Ce triangle étant dans le secteur de la ZAC, le ratio au mètre carré est celui appliqué dans la ZAC pour l'ilot B (1083 €/m² valeur ICC du 3^e trimestre 2007 de 1443). Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront à la charge de l'acquéreur (huissier, géomètre, etc.). Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente. L'armoire France Telecom présente sur la zone cédée fera l'objet d'une servitude conventionnelle à passer entre M Gillet et France Telecom et à formaliser le jour de la cession dudit « triangle » par la Ville, et annexée à l'acte de vente. – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élú ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élú remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer les documents liés à la vente.	
Unanimité	
M. LE DEPUTE MAIRE et M. Alain BARUGEL absents de la séance ne prennent pas part au vote	

22 ACQUISITION DES PARCELLES L N°93 ET L N°97 AVENUE CHARLES FLOQUET – PROMESSE DE VENTE

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mes chers collègues, la synagogue de Joinville-le-Pont s'avère actuellement vétuste et particulièrement exigüe. Elle est implantée sur les parcelles L 93 et L 97, respectivement situées 7 rue du 42^{ème} de ligne et 8 rue Charles Floquet et appartient au Conseil Général du Val-de-Marne (voir les plans cadastraux ci-joints).

Depuis trois ans, la ville s'était engagée à intensifier ses discussions avec le Conseil Général du Val-de-Marne pour permettre la reconstruction d'un nouvel édifice cultuel dont la maîtrise d'ouvrage et le financement reviendraient bien entendu à l'Association Culturelle Israélite de Joinville-le-Pont (ACIJ).

L'évolution particulièrement chaotique du projet EST TVM a toujours été un frein, mais nous avons su convaincre le Conseil Général qui a décidé finalement de céder le terrain sous conditions suspensives du tracé définitif après déclaration d'utilité publique. Un élargissement de voirie de deux mètres à compter de l'alignement actuel pourrait s'exercer sur la parcelle L 97.

Le Conseil Général a souhaité que la ville soit l'acquéreur, charge à elle de remettre ensuite le terrain à disposition, soit par une revente, soit via un bail emphytéotique administratif cultuel prévu à l'article L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales.

Le prix fixé pour les deux parcelles est de 212 333 euros. Ce prix sera revalorisé en fonction du coefficient d'érosion monétaire à la date de la signature.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la signature de la promesse de vente pour l'acquisition au Conseil Général du Val-de-Marne des parcelles L 93 et L 97. Avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme et Cadre de Vie. Avez-vous des questions ?

M. (1.06.38) : Je voudrais juste avoir des informations sur les échéances concernant les enquêtes EST TVM.

M. (1.06.52) : Les dernières nouvelles, c'est une enquête publique au deuxième semestre 2012. Le Conseil Général nous a donc informés de cette enquête publique en nous informant que les deux variantes seraient présentées. Toutefois, je n'ai pas de date précise, mais en principe deuxième semestre 2012.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, je sou mets au vote. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

22	ACQUISITION DES PARCELLES L N°93 ET L N°97 AVENUE CHARLES FLOQUET – PROMESSE DE VENTE –
LE CONSEIL : – Autorise la signature d'une promesse de vente pour l'acquisition au Conseil Général du Val-de-Marne des parcelles L n° 93 (contenance de 210 m²) et L n° 97 (contenance de 207 m²), respectivement situées 7 rue du 42^{ème} de ligne et 8 rue Charles Floquet. – La promesse de vente est consentie sous la condition que la déclaration d'utilité publique fixant les emprises définitives du projet EST TVM – Transport en Commun en Site Propre n'intègre pas la totalité des parcelles objet de la présente dans le périmètre du projet. Si la déclaration d'utilité publique détermine une emprise partielle sur ces parcelles, la vente portera sur la partie résiduelle. – Le prix d'acquisition est de 212 333 €. Il sera revalorisé en fonction du coefficient d'érosion monétaire. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 1^{er} seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.	
Unanimité	

* *
*

23 DECLASSERMENT DE LA RD 281 DANS LA COMMUNE

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, cela fait des années que la Rue Beaubourg que nous partageons avec la ville de Saint-Maur-des-Fossés pose des problèmes de circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite, des cycles et des voitures. L'exiguïté de la rue et un stationnement mal maîtrisé en sont les causes.

Dès le début du mandat, nous avons décidé de nous pencher sur ce dossier. Cette voie étant départementale, nous avons donc travaillé avec le Conseil Général un projet d'aménagement dont les axes principaux sont : tracé du stationnement, élargissement des trottoirs, mise en place de bandes cyclables. Pour ce faire, la rue sera mise en deux sens uniques. Ce projet permet donc aux Joinvillais de pouvoir, au débouché de la rue Vautier, soit remonté vers les vieux Saint-Maur et la rue de Paris prolongée, soit de redescendre vers la Marne. Nous avons présenté ce projet en réunion de quartier à deux reprises. Le Conseil Général qui réalisera les travaux dans quelques semaines, complétant ainsi notre aménagement de la rue Vautier, souhaite que la RD 281 (Rue de Paris prolongée et rue de Beaubourg) soit ensuite déclassée dans le domaine communal.

Depuis, j'ai eu des dates :

- Début des travaux, début juin ;
- Fin des travaux, fin juillet.

J'ai à votre disposition le plan des travaux qui seront effectués par le Conseil Général. Y a-t-il des questions ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je me félicite que le Conseil Général fasse cet aménagement. Nous remercierons le sénateur FAVIER et ses collègues du Conseil Général de ces travaux et que la ville de Saint-Maur ait accepté ces aménagements, ce qui n'était pas non plus évident dans des discussions antérieures.

Un deuxième point quand même : cet aménagement va avoir des conséquences importantes en matière de stationnement sur un quartier qui est loin d'être très favorisé en la matière. J'aimerais bien avoir des informations sur les solutions cherchées. On perd 40 places de facto, qui n'étaient pas nécessairement tracées.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas que sur Joinville.

M. (1.10.11) : Je suis bien d'accord, la rue étant partagée, c'est nécessairement des deux côtés, bien sûr.

M. Jean-Jacques GRESSIER : À l'occasion de nos discussions, on a trouvé quand même des personnes qui n'utilisaient pas leur garage, qui vont l'utiliser maintenant. Je pense que l'on va avoir quelques surprises.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voulais simplement me féliciter de l'aboutissement de ce projet parce que franchement la rue Beaubourg le mérite. C'était vraiment insécurisé, dangereux, même les véhicules de secours ne pouvaient pas se croiser. C'est un travail que nous portons depuis le début du mandat, un travail qui avait été initié, mais peut-être mal monté, une fois de plus, puisqu'il fallait passer par un déclassement du Conseil Général. Avant les élections municipales, j'avais rencontré un bon nombre de riverains mécontents dans la rue Vautier et sur le quartier Beaubourg de ne pas voir évoluer cette situation. En réunion de quartier, effectivement, les gens avaient une petite inquiétude sur le nombre de places. J'avais demandé une conservation un peu plus importante du côté Saint-Maur, mais nous avons été obligés de prendre en compte l'accessibilité des fameux 1.40 mètre sur au moins un trottoir, c'était rédhibitoire. Comme Jean-Jacques l'a rappelé, certains garages risquent de se rouvrir prochainement. Aux prochaines brocantes, vous trouverez certainement plus de choses à acheter par là parce que les garages vont se vider. Avis aux brocanteurs !

Alors, bien sûr, merci au Conseil Général, merci à notre Sénateur, Président du Conseil Général qui cumule les mandats, Monsieur FAVIER, pour son aide et son écoute attentive sur ce dossier. Franchement, je le remercie une fois de plus quand je le verrai, car Monsieur FAVIER a participé à énormément de projets à Joinville (Boulevard du Maréchal Leclerc, trottoirs, parcs, etc.) Ce n'est pas le cas avant, sous la précédente mandature. Il n'y avait pas un engagement aussi fort du Conseil Général et je le remercie d'avoir compris qu'à Joinville une politique intelligente pouvait se faire à ses côtés, pas contre le Conseil Général, mais bien en partenariat, en transversalité pour faire évoluer favorablement notre territoire. Je sais aussi dire merci. Comme vous l'avez mis en valeur, il est normal que je le remercie.

23	DECLASSEMENT DE LA RD 281 DANS LA COMMUNE
LE CONSEIL : – Accepte, à l'issu de la réalisation des travaux d'aménagement par le Conseil Général, le déclassement de la rue Beaubourg du domaine public départemental au domaine public communal. – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer tous documents permettant ce classement.	
Unanimité	

* *
*

**24 CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE
POUR L'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DU CARREFOUR POUR L'EMPLOI DU
27 SEPTEMBRE 2012**

M. Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, les villes de Joinville-le-Pont, Bry-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne, la communauté

d'agglomération de la vallée de la marne et la communauté de communes de Charenton-le-Pont Saint-Maurice s'unissent pour organiser la 16^{ème} édition du carrefour pour l'emploi qui aura lieu le 27 septembre prochain au Pavillon Baltard.

Cette manifestation est un rendez-vous attendu des demandeurs d'emploi val-de-marnais qui y trouvent chaque année des réponses concrètes en termes d'emploi, de formation ou d'orientation.

Le coût total du prochain carrefour qui sera piloté cette année par la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne est estimé à 99 660 euros. La contribution maximum de la commune de Joinville-le-Pont étant fixée à 3 400 euros.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la convention avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne, ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du carrefour de l'emploi 2012. Avez-vous des questions ? (Non)

M. Jean-Marie PLATET : Avec mon collègue, Areski OUDJEBOUR, nous étions à une réunion préparatoire de ce carrefour de l'emploi il y a quelques jours et je peux vous annoncer qu'au niveau régional, ce carrefour est le deuxième en importance et qu'il s'inscrit en totalité dans le cadre du Grand Paris pour les offres d'emploi. Peut-être que Monsieur OUDJEBOUR veut ajouter quelque chose.

M. Areski OUDJEBOUR : Non, tu as bien résumé la réunion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour ces précisions, Jean-Marie. Pouvons-nous passer au vote ?

M. Brahim BAHMAD : Qui est pour ? Merci.

24	CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR POUR L'EMPLOI DU 27 SEPTEMBRE 2012
LE CONSEIL : – Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du Carrefour de l'Emploi du 27 septembre 2012.	
Unanimité	

* *
*

25 CONVENTION DE MANDAT PORTANT SUR L'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

M. Jean-Marie PLATET : Mes chers collègues, le Code de la construction et de l'habitation prévoit que les personnes ou services qui enregistrent les demandes de logement locatif social, la ville en l'occurrence, peuvent confier à l'un d'entre eux ou à un mandataire commun, sur lequel ils ont autorité, la mission d'enregistrer les demandes pour leur compte.

La présente convention de mandat vise donc à désigner l'Office Public de l'Habitat comme un mandataire, selon l'article 441-2-1 du CCH. Le document de référence est la convention de mandat pour l'enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux.

La Commission Développement, Économie et Emploi de la ville, en date du 2 mai, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents. La convention de mandat est jointe à la présente délibération.

Avez-vous des questions ? (Non)

Nous allons passer au vote :

- Qui est pour ?
- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Merci.

25	CONVENTION DE MANDAT PORTANT SUR L'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
LE CONSEIL : – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer au nom de la commune la convention de mandat pour l'enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux avec l'Office Public de l'Habitat de Joinville-le-Pont.	
Unanimité	

* *
*

26 CONVENTION-CADRE, PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE CNFPT

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mes chers collègues, lorsqu'une collectivité demande au Centre National de la Fonction Publique Territoriale une formation particulière, différente de celle prévue par le programme de formation du centre, la participation financière qui s'ajoute à sa cotisation est fixée par voie de convention.

Pour rappel, les actions visées sont de trois natures :

- les actions collectives organisées par une collectivité dans ses locaux et au bénéfice de ses agents, que l'on nomme « actions intra » ;
- les actions collectives organisées à la demande de plusieurs collectivités pour leurs agents, que l'on nomme « actions inter/intra » ;
- les actions organisées dans les locaux du CNFPT ou prises à bail par lui, accueillant des agents inscrits à titre individuel, que l'on nomme « ventes de places à l'unité ».

Le CNFPT a voté, début 2012, une nouvelle grille tarifaire qui induit une nouvelle convention pluriannuelle qui définit et précise les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT applicables en première couronne de l'Île-de-France.

Pour votre parfaite information, la ville a organisé 6 formations en intra en 2010, pour 62 agents concernés et 3 en 2011 pour 63 agents concernés.

Je vous propose donc d'approuver la signature de la convention-cadre pluriannuelle. La Commission Finance et Développement Durable a émis, le 15 mai, un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Avez-vous quelques questions ?

M. Benoit WILLOT : Je confirme l'avis favorable. Ce ne sera pas pour ce soir, car c'est très technique, mais je souhaiterais avoir des informations sur la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation par la ville de Joinville-le-Pont pour ses agents, y compris pour le personnel contractuel. Je formulerai la question prochainement par écrit, mais je voulais vous l'annoncer, car je souhaiterais avoir des informations précises et c'est un point très technique, je le conçois bien.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On vous répondra soit dans la Commission concernée, soit cela fera l'objet d'une question écrite. C'est comme vous le souhaitez.

Je propose le vote. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

26	CONVENTION-CADRE, PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE CNFPT
LE CONSEIL :	
– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention-cadre pluriannuelle de participation financière.	
Unanimité	

* *
*

27 CRÉATION D'EMPLOIS À CARACTÈRE SAISONNIER POUR FAIRE FACE À DES BESOINS NON PERMANENTS

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mes chers collègues, comme chaque année, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour assurer le fonctionnement des services pendant la période estivale. Je vous propose donc aujourd'hui de créer, à l'identique de 2011, 8 emplois à caractère saisonnier :

- 7 emplois d'adjoints techniques au sein des services (espaces verts en charge d'entretien, arrosage, tonte, participation aux divers travaux de service ; port de plaisance ; régie bâtiment afin de participer aux gros travaux d'entretien au sein des écoles) ;
- 1 emploi d'adjoint administratif au service scolaire pour assurer la continuité du service et participer à la préparation de la rentrée scolaire.

La commission « Finance et Développement Durable » a émis, le 15 mai 2012, un avis favorable à l'unanimité des membres présents. Avez-vous des questions ? (Non)

Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie.

27	CRÉATION D'EMPLOIS À CARACTÈRE SAISONNIER POUR FAIRE FACE À DES BESOINS NON PERMANENTS
LE CONSEIL :	
– Décide de créer 8 emplois de non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers et aux renforts occasionnels suivants :	
- 7 adjoints techniques, - 1 adjoint administratif,	
– Dit que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1 ^{er} échelon du 1 ^{er} grade du cadre d'emplois de fonctionnaires de référence.	
Unanimité	

* *
*

28 VŒU EN FAVEUR DU GRAND STADE DE RUGBY THIAIS ORLY

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous passons à la délibération ajoutée sur table : vœu du Conseil municipal de Joinville-le-Pont en faveur du grand stade de Rugby Thiais Orly.

Mes chers collègues, le 10 décembre 2011, le site de Thiais-Orly a été sélectionné par la Fédération Française de Rugby comme l'un des deux sites finalistes, avec Ris-Orangis Bondoufle dans l'Essonne, pour accueillir le futur grand stade de rugby souhaité depuis des années par la Fédération Française de Rugby.

Le projet du grand stade Thiais-Orly Rugby propose un complexe ultra moderne de 82 000 places, dotés un toit rétractable et d'une pelouse amovible, susceptible d'accueillir, dès 2017, des matchs de rugby ou d'autres manifestations. Il sera entouré de restaurant, de services, de commerces, d'équipements divers et de logements.

Ce projet comporte de nombreux avantages, notamment celui de créer dans notre département du Val-de-Marne un nouveau pôle d'activité, facteur de développement économique et d'emploi, à proximité immédiate de Rungis, premier pôle économique du Sud francilien. L'organisation de manifestations sportives, culturelles (grands concerts), économiques (séminaires, conventions, salons) sera force d'attraction pour les communes val-de-marnaises qui profiteront de fait de retombées certaines en matière économique ou touristique. Il participera également à l'indispensable rééquilibrage de l'Est parisien par rapport à l'ouest, en termes d'activité économique et il contribuera à combler le déficit de notoriété dont souffrent depuis trop longtemps nos territoires en général et le département du Val-de-Marne en particulier.

Enfin, ce projet participera à accroître l'ancrage du rugby dans notre département qui, aujourd'hui, avec 14 clubs et 3 700 licenciés, a toujours fait preuve d'une grande passion pour ce sport.

Aussi, je vous propose que nous apportions, sans réserve, notre soutien à la candidature de Thiais Orly Rugby pour l'accueil du grand stade de la Fédération Française de Rugby.

Avez-vous des questions ?

M. (1.21.42) : Juste une remarque. J'y suis très favorable et j'espère que le fait que nous ayons changé de Ministre des Sports donnera plus de chances à ce projet. J'avais entendu le prédécesseur dire qu'il n'y croyait pas du tout, donc j'espère vivement que notre prise de position favorisera un réexamen de cet aspect par notre gouvernement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tant que très proche de l'ancien gouvernement, je n'ai pas du tout entendu les mêmes choses que vous. Vous êtes sur des suppositions. C'est un vœu, ce n'est pas une tribune. Je souhaite la réussite de ce projet. Comme pour le Conseil Général, celui qui le porte sera bien évidemment le meilleur, mais ce sera dans l'intérêt des enfants, des jeunes, des rugbymen qui adorent ce très beau sport d'équipe.

Je vous propose l'adoption de ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

28	VŒU EN FAVEUR DU GRAND STADE DE RUGBY THIAIS ORLY
LE CONSEIL : Soutien à la candidature de Thiais Orly Rugby pour l'accueil du grand stade de la Fédération Française de Rugby.	
Unanimité	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous passons aux questions diverses. Nous avons battu le record du Conseil municipal le plus court de la mandature, surtout que les questions vont être assez rapides.

J'ai reçu, mes chers amis, dans le délai fixé par le règlement intérieur du Conseil, une seule question diverse du groupe « Pour Joinville ensemble et unis ». Le groupe « Joinville en mouvement » ayant eu des problèmes informatiques au moment de l'envoi de ces questions, je considérerais ces dernières comme des questions écrites auxquelles des réponses vous seront fournies sur table et par écrit au prochain Conseil municipal.

Monsieur AUBRY, voulez-vous poser votre question ?

M. Olivier AUBRY : La concession de mise à disposition du stade municipal par la ville de Paris à la ville de Joinville, fixée pour une durée de 25 ans, prend fin en 2016. Il va sans dire que cet équipement est

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

indispensable au sport à Joinville. Je voulais simplement faire le point. En l'état actuel des choses, y aurait-il un risque pour que Joinville, à cette échéance, ne conserve pas la pleine utilisation de son stade ? Il faut y penser avant.

Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	La concession d'une durée de 25 ans de mise à disposition du stade J. P Garchery, par la Ville de Paris, à la Ville de Joinville-le-Pont prend fin en 2016. Il est évident que ce stade est indispensable au sport de Joinville. En l'état actuel, y a-t-il un risque que Joinville ne conserve pas, cette échéance, la pleine utilisation de son stade ?
Réponse de M. LE MAIRE	Nous sommes entièrement d'accord sur le fait qu'il est impératif pour notre ville de se voir renouveler la concession lui permettant d'occuper notre stade. Il ne faut pas, en effet, être grand clerc pour juger que cet équipement est indispensable à la pratique du sport à Joinville. Je vous rappelle que la ville de Paris concède à la ville de Joinville depuis le 1er avril 1948 le terrain sur lequel est érigé, aujourd'hui, le stade Jean-Pierre GARCHERY. Le bail initial de 50 ans a été résilié par anticipation en 1991. Les termes de la concession initiale ont, en effet, été modifiés par une convention entre les deux villes, conclue en date du 1er juillet 1991 pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 30 juin 2016. Nous n'avons pas attendu votre question de ce soir pour nous soucier de l'avenir de cette concession. Par courrier en date du 2 mars 2009, nous attirions déjà l'attention de Monsieur Pierre MANSAT, Maire adjoint de la ville de Paris en charge des relations avec les collectivités territoriales, de notre souhait impérieux de voir la ville de Joinville-le-Pont conserver l'usage de cet équipement. Ce point est, depuis lors, mis à l'ordre du jour de toutes les réunions que nous avons avec Monsieur MANSAT. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas lieu de craindre que nous en soyons privés en 2016. Peut-être que notre nouveau Ministre des Sports, notre Maire de Paris nous aideront à récupérer ce stade. Au-delà de la polémique, c'est une vraie question pour le Joinvillais, vous la portez avec cœur, Olivier, nous aussi et les Joinvillais aussi. Nous espérons très sincèrement récupérer ce stade. Nous avons bon espoir.

M. Olivier AUBRY : Vous avez parlé de Pierre MANSAT qui est donc le Maire adjoint délégué à la ville de PARIS auprès des collectivités, villes et départements d'Ile-de-France. Pourriez-vous, lorsque vous avez ce genre de réunion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas à répondre à une question complémentaire, je suis désolé. Pour information et pour clôturer, vous avez la possibilité de poser plusieurs questions et vous n'en posez toujours qu'une depuis des mois et des années.

M. Olivier AUBRY : Faites le point dans les rapports avec la ville de Paris.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Effectivement, si vous manquez de sujets, ne les découvrez pas pendant vos questions.

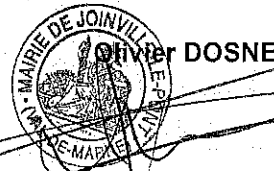
Je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous remercie de votre participation. Je vous donne rendez-vous pour notre prochain Conseil municipal le 26 juin. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

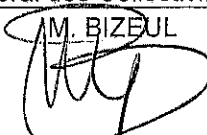
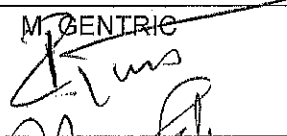
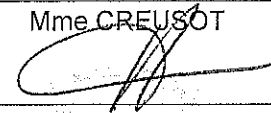
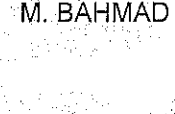
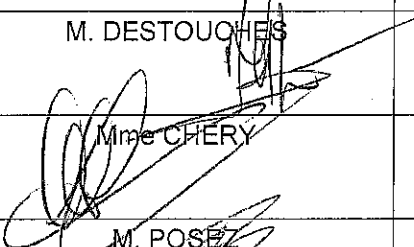
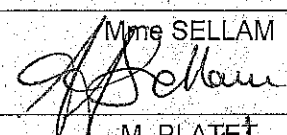
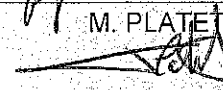
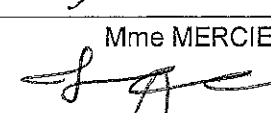
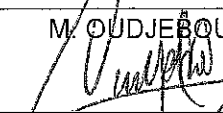
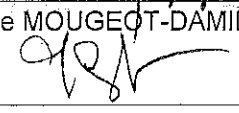
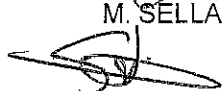
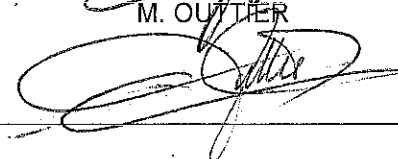
Le Secrétaire de Séance

Jean-Marie PLATET

Le Maire de Joinville-le-Pont



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales		
Mme DURAND Empêchée de signer, car absente lors de la séance	M. BIZEUL 	M. WILLOT
M. GENTRIC 	Mme MIRAULT 	M. MAIZENER Empêché de signer, car absent lors de la séance
Mme de FABREGUES 	Mme CREUSOT 	M. VERSTRAETE <i>Refuse de signer.</i>
M. GRESSIER 	M. BAHMAD 	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance
M. DESTOUCHES 	Mme SELLAM 	M. TAMET 
Mme CHERY 	M. PLATEL 	M. AUBRY 
M. POSEZ 	Mme PERCHE 	Mme MERCIER 
Mme TOLLARD 	M. BARUGEL 	M. OUDJEBOUR 
M. MARCHADIER 	Mme MOUGEOT-DAMIDOT 	Mme GRELLIER 
M. SELLAM 	M. KADDANI Empêché de signer, car absent lors de la séance	M. OUTIER 
Mme ALLAIN	M. LAMBERT 